



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence, à Gatineau, le mercredi 30 septembre 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière ainsi que Mike Duggan, Laurence Gillot et Marie-Hélène Rivard.

CE-2020-606

**MODIFICATION DE LA SERVITUDE PUBLIÉE SOUS LE NUMÉRO 18 873 222 AU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU - 132, RUE FÉLIX-LECLERC - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-29 du 18 janvier 2011, a autorisé en 2011 le projet de développement Domaine Rivermead, phases 3 à 5, situé dans un boisé de protection et intégration;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a été autorisé avec le principe de préserver les arbres situés dans une bande d'arbres de 4 m de largeur dans les cours arrière des terrains qui sont adossés à l'emprise du chemin Robert-Stewart;

**CONSIDÉRANT QU'**une servitude de non-déboisement, de non-construction et de non-accès, signée par le promoteur et la Ville de Gatineau, a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau sous le numéro 18 873 222 afin de protéger cette bande d'arbres sur les terrains privés;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'urbanisme et du développement durable a reçu une demande d'un propriétaire de la rue Félix-Leclerc afin d'autoriser la construction d'un mur de soutènement et d'une plateforme en pavé uni dans la cour arrière du lot 4 763 388 du cadastre du Québec, et qui empiète à l'intérieur de l'emprise de la servitude de non-déboisement, de non-construction et de non-accès. Les travaux à autoriser visent également le remblai pour respecter le plan de terrassement approuvé par la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a démontré avec l'aide de photos que l'aménagement et la construction proposés ne nécessiteraient pas la coupe d'arbres;

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible aujourd'hui de modifier l'acte de la servitude pour autoriser les ouvrages demandés par le requérant ainsi que pour autoriser des constructions accessoires d'un muret de soutènement, d'une clôture afin d'exécuter les travaux d'une piscine creusée située tout juste à l'extérieur de la servitude des propriétés grevées de cette servitude;

**CONSIDÉRANT QU'**une gestion individuelle de la modification de l'acte de servitude par un notaire mandaté par chacun des propriétaires est proposée comme étant la meilleure solution :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité :

- autorise la modification de l'acte de servitude numéro 18 873 222 enregistré au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau, conformément à l'approbation initiale du conseil municipal numéro CM-2011-29 du 18 janvier 2011, sur demande des propriétaires des fonds servant, le tout à leur frais;
- mandate le Service du greffe à coordonner les étapes requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2020-607

**DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN DE PERMETTRE DES TRAVAUX DE NUIT POUR LE RACCORDEMENT DE LA NOUVELLE CONDUITE D'AQUEDUC AU RÉSEAU EXISTANT - PROJET LA CROISÉE, PHASE 1A - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CM-2018-749 du 28 août 2018, approuvait l'entente entre la Ville de Gatineau et la compagnie Richcraft Homes Ltd. concernant la construction des services municipaux requis afin de desservir le projet La Croisée, phase 1A;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'assurer l'alimentation en eau et la protection incendie pour la phase 1A du projet La Croisée, un prolongement du réseau d'aqueduc à partir du réseau existant situé dans l'emprise de la rue Fraser est requis et qu'une coupure de l'alimentation en eau potable sur la rue Fraser au nord du chemin d'Aylmer est requise afin de permettre le raccordement de la nouvelle conduite d'aqueduc au réseau existant;

**CONSIDÉRANT QU'**afin d'éviter une coupure de l'alimentation en eau pendant les heures d'ouverture des commerces situés au 375 chemin d'Aylmer, il est prévu de réaliser les travaux de nuit entre 21 h et 7 h pendant les jours de semaine;

**CONSIDÉRANT QU'**une dérogation à l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau est nécessaire pour effectuer des travaux en dehors des heures permises (du lundi au samedi entre 7 h et 21 h), soit du lundi au vendredi entre 21 h et 7 h :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur à réaliser des travaux de nuit entre 21 h et 7 h, pendant les jours de semaine du lundi au vendredi pour une période d'une à deux nuits, dont la ou les dates sont à déterminer entre le 1<sup>er</sup> et le 23 octobre 2020.

Adoptée

CE-2020-608

**SOUSSION 2020 SP 323 - MISE AUX NORMES - SIGNALISATION DES PASSAGES POUR PERSONNES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 9030-5814 Québec inc. – Spectralite/Signoplus, 900, boulevard de la Commune, Trois-Rivières, Québec, G9A 2W6, pour la mise aux normes de la signalisation des passages pour personnes pour un montant total de 156 714,55 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 septembre 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE              | MONTANT       | DESCRIPTION  |
|--------------------|---------------|--|
| 06-30874-002-94855 | 143 101,27 \$ | Signalisation routière des passages - 2020 à 2024 - 20-4007 Signalisation passages personnes |
| 04-13493           | 6 815,16 \$   | TPS à recevoir - Ristourne   |
| 04-13593           | 6 798,12 \$   | TVQ à recevoir - Ristourne   |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 septembre 2020.

Adoptée

**CE-2020-609** **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-35 POUR UN MONTANT TOTAL DE 220 103,20 \$ POUR LA PÉRIODE DU 10 AU 16 SEPTEMBRE 2020**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-35 d'un montant de 220 103,20 \$ pour la période du 10 au 16 septembre 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 septembre 2020.

Adoptée

**CE-2020-610** **SUBVENTION DE 20 000 \$ - FONDATION DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE DANS LE CADRE DU 21<sup>E</sup> DÉJEUNER - 5 AU 9 ET DU 12 AU 16 OCTOBRE 2020 - DANS LE BUT D'AMASSER DES FONDS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CHAMBRE POUR ENFANTS EN SOINS PALLIATIFS - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - NATHALIE LEMIEUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation Mathieu-Froment-Savoie, organisme à but non lucratif, organise son 21<sup>e</sup> déjeuner de collecte de fonds;

**CONSIDÉRANT QUE** la maison Mathieu-Froment-Savoie désire construire une nouvelle chambre pour enfants en soins palliatifs dans sa nouvelle aile;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien accordé par l'élue est de plus de 5 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 20 000 \$ à l'ordre de la Fondation de la maison Mathieu-Froment-Savoie, 170, rue Sherbrooke, Gatineau, Québec, J8Y 2L6, à titre de subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE              | MONTANT   | DESCRIPTION   |
|--------------------|-----------|---|
| 02-79940-972-94854 | 20 000 \$ | Madame la conseillère Nathalie Lemieux – District électoral de Touraine – Aménagement - Subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| <b>POSTE</b> | <b>DÉBIT</b> | <b>CRÉDIT</b> | <b>DESCRIPTION</b>  |
|--------------|--------------|---------------|---|
| 02-79940-692 | 15 000 \$    |               | Madame la conseillère Nathalie Lemieux<br>– District électoral de Touraine -<br>Aménagement - Équipements non-<br>capitalisable |
| 02-79940-972 |              | 15 000 \$     | Madame la conseillère Nathalie Lemieux<br>– District électoral de Touraine –<br>Aménagement - Subventions                       |

Un certificat du trésorier a été émis le 24 septembre 2020.

Adoptée

**Monsieur le conseiller Pierre Lanthier déclare son potentiel conflit d'intérêts sur le projet ci-dessous et déclare qu'il ne participera pas aux délibérations. Il quitte la réunion.**

**CE-2020-611**

**SUSPENSION DE 40 JOURS SANS TRAITEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 111969**

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT** les conclusions de l'enquête;

**CONSIDÉRANT** le dossier de l'employé;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la suspension de 40 jours sans traitement de l'employé numéro 111969.

Adoptée

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> GENEVIÈVE LEDUC**  
Greffière  
Comité exécutif